

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue  
Séance extraordinaire du conseil  
Jeudi le 29 avril, 18h00  
Par visioconférence

Sont présents : M. Richard Baril Mme Marie-Pier Bourassa  
Mme Lucie Lavictoire M. François Brodeur

Sont absents : M. François Pinard M. Luc Laplante

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Maryse Bilodeau, est présente.

**Mesures particulières :**

**Considérant** les mesures exigées par la direction de la santé publique en fonction du niveau d'alerte maximale de notre région ;

**Considérant** que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public suite à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020;

**Pour ces motifs**, la présente séance est tenue à huis clos.

2021-04-066

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Nomination temporaire inspecteur municipal adjoint
- 04 Nomination temporaire inspecteur municipal adjoint en eau potable
- 05 Période de questions
- 06 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2021-04-067

03 Nomination temporaire inspecteur municipal adjoint

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un inspecteur municipal adjoint en cas d'absence de l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT** l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), en particulier pour les puits d'alimentation en eau potable et le règlement sur les nuisances;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'assurer un suivi pour les services de l'aqueduc et de traitement des eaux usées;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa, et unanimement résolu par ce conseil :

- de retenir les services de M. Martin Croteau, coordonnateur à l'aménagement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et déjà inspecteur en bâtiments pour la Municipalité, comme inspecteur municipal adjoint temporaire pour l'application de ces 2 règlements en particulier;
- que les tâches de travail soient celles reliées à un inspecteur municipal adjoint d'une Municipalité et sous la supervision de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

2021-04-068

**04 Nomination temporaire inspecteur municipal adjoint en eau potable**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un inspecteur municipal adjoint en cas d'absence de l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT** l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), en particulier pour les puits d'alimentation en eau potable et le règlement sur les nuisances ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'assurer un suivi pour les services de l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur François Brodeur, et unanimement résolu par ce conseil :

- de retenir les services de M. Ghislain Vouligny, déjà inspecteur municipal pour la municipalité de La Visitation, comme inspecteur municipal adjoint responsable de l'eau potable;
- que les tâches de travail soient celles reliées à un inspecteur municipal adjoint en eau potable d'une Municipalité et sous la supervision de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

**04 Période de questions**

Aucune question

2021-04-069

**05 Levée de la séance**

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 18h10.

Adoptée

*« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
Guy Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Bilodeau  
Directrice générale et sec. trésorière